

Comment allonger la durée de vie productive ?

Un allongement de la durée de vie productive des vaches laitières offre des avantages sur les plans économique, écologique et éthique, et est aussi favorisé par des paiements directs depuis début 2024. Un projet sur la durée de vie productive a été lancé il y a trois ans. Il a pour objectif de formuler des mesures concrètes afin d'améliorer la longévité des vaches.



La sélection de mères fertiles et en bonne santé se répercute positivement sur la durée de vie productive. Photo : Bio Suisse

Les résultats du projet ont montré que la durée de vie productive dépend fortement de la race et du rendement laitier. Ainsi, quatre lactations sont déjà une durée longue pour les éleveurs et éleveuses d'Holstein, tandis que cela n'est le cas qu'à partir d'au moins cinq lactations pour la Swiss Fleckvieh et la race Brune.

Pour les paiements directs de la Confédération, la durée de vie productive moyenne doit s'élever à au moins trois lactations, respectivement vêlages. Les membres des fédérations d'élevage Braunvieh Schweiz et swissherdbook peuvent trouver des informations sur leur durée de vie productive sur

les portails en ligne BrunaNet et redonline.

Mise en œuvre dans la pratique

Comment peut-on allonger la durée de vie productive ? Il faut tout d'abord examiner les causes de réforme : certaines sont-elles récurrentes, dues à des maladies ? En outre, une forte pression de renouvellement influence négativement la durée de vie productive.

Les agriculteurs et agricultrices dont les animaux présentent une durée de vie productive particulièrement longue recourent plus souvent à une race à viande pour la première insémination de leurs génisses. Utiliser une race présentant une grande facilité de vêlage, comme l'Angus, permet aux génisses de bien démarrer dans la vie.

Par ailleurs, on ne multiplie pas les yeux fermés ; on laisse le temps à la remonte de prouver qu'elle répond aux attentes en termes de santé et de fertilité.

Pour en savoir plus

[!\[\]\(3dfb8d66e81160ad61421a3452093d1b_img.jpg\) Projet «Erhöhung der Nutzungsdauer schweizerischer Milchkühe» \(en allemand, fibl.org\)](#)

[Vaches laitières](#) (Rubrik élevages)

Interlocuteur



FiBL

Nathaniel Schmid

FiBL

Département Suisse Romande

Av. des Jordils 3, CP 1080

1001 Lausanne

☎ 062 865 17 24

☎ 079 783 67 42

@ Courriel

🔗 www.fibl.org

Dernière mise à jour de cette page: 24.01.2024

Cela pourrait aussi vous intéresser

Nouvelle | 29.02.2024

annuel, l'épandage est de 100 % de fumure bovine et produit sur le terrain des engrais organiques.

Non-ruminants

La part des aliments produits selon l'ordonnance Suisse sur l'agriculture biologique (Öko-CH) ou l'ordonnance européenne correspondante (Öko-UE) additionnée à une éventuelle part d'aliments issus de l'agriculture conventionnelle (selon les critères énumérés pour les porcins et les autres espèces) ne doit pas dépasser 10 %.

Fournages autorisés pour les non-ruminants en qualité Öko-CH ou Öko-UE

selon le cadre des charges (CCG) de base, Partie II, art. 4.2.4.2

- Fournage de base (voir page 2, selon le CCG B), Partie II, art. 4.2.1.2)
- Avoine
- produits de gestion de terre
- glands de chêne
- herbe de lézard
- sous-produits de l'élevage bovin (sauf les os)



Nouvelle | 30.11.2023

BIO SUISSE

24

TVD 123



BS-Nr.
12345

Vorname Name
Adresse
PLZ Ort

Affouragement 2024 Directives de Bio Suisse

Vignettes d'accompagnement des animaux 2024.



Possibilités de frottement pour les porcs

La Journée suisse du Bétail Bio